des Princes &c. Février 1716. 249

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS BAS, depuis le mois dernier.

I. D Ans le précédent Journal page 69. nous marquâmes le stratagéme dont les Officiers de Mr. l'Electeur de Cologne furent oligé de se servir pour se rendre maîtres, & occuper les Portes de la Ville de Bonn, que les troupes Hollandoises avoient gardé jusqu'au 16. Novembre contre la disposition des Traités, qui avoient remis S. A. E. en possession de ses Etats. Rann. Ce Prince avoit lieu d'espérer que par équité & bienséance, Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies tapelleroient le Bataillon Hollandois de Saxe-Eysenach de 300, hommes qui étoit resté à Bonn, & ou il ne faisoit plus aucune fonction: mais au contraire, fachant que le Commandant avoit reçû ordre de la Haye de rester dans la Place malgré l'Electeur, & les Resultats de la Diette de Ratisbonne; le Gouverneur de cette Ville se vit obligé de signifier au Colonel Burmania qui commandoit ce Bataillon, d'évacuer la Ville le 11. Décembre, & de s'embarquer avec son monde, ses armes & ses équipages, sur les Bateaux préparés à ce sujet, munis de vivres nécessaires, pour les conduire hors des limites de l'Electorat, ce qui fut exécuté le susdit jour 11. Décembre avant l'arrivée de Son Altesse Electorale, qui revint le soir dans cette Place de sa Résidence, du voyage qu'elle avoit fait en Baviere.

Mr. l'Eleaeur de Cologne oblige les troupes Hollandoises d'évasuer